tuelle. A défaut d'action de la part des autorites locales, donner au gouvernement le pouvoir d'agir. Donner aux visiteurs locaux le pouvoir d'intervenir en certains cas. Déclarer que la scule qualification requise des Commissaire d'école sera une qualification littéraire. Obliger les Commissaires d'école dans un temps donné d'établir des écoles-modèles. Régler la division du fond local provenant de l'octroi législatif, cotisation &c. et obliger les Commissaires d'école a établir dans les écoles un mode uniforme d'enseignement et l'usage des mêmes livres. blir une Ecole Normale pour le Bas-Canada.

Notre confrère du Transcript s'est trompé samedi quand il a dit que nous avions annonce officiellement l'objet du Bill de Réforme projeté pour augmenter la représentation. Nous n'avons pas écrit un mot officiel sur le sujet. Nous avons exprimé nos vues et nos idées sur cette question comme nous nous proposons de faire sur quelques autres questions d'intérêt général. L'administration n'est pas responsable de nos opinions. Nous pouvons repeter à notre con frère ce que le Journal de Québec disait il y a quelques jours nu Canadien :

"Le Pilot on tout autre journal, n'est officiel que quand il se déclare expressement auà avancer ou à contredire un fait ; en t: ut autre temps il n'est pas officiel. Un journal n'est l'organe officiel proprement dit d'un gouvernement que, lorsque, comme le Moni-teur parisien, il ne publie précisément que ce qu'il lui est ordonné de publier par co gouver-

nement. Quant à la grande objection du Transcript à la mise en pratique de nos idées sur la reforme électorale, elle ne nous surprend pas. Il a peur que les libéraux du Haut-Canada et les Cana-dens-Français aient la prépondérance et il nous dit qu'on veut défranchiser les anglo-saxons du Bas-Canada. Où notre confrère a-t-il trouvé cette idée là ? Pas dans notre article assurément ; car nous ne voulons rien d'injuste dans notre loi de réforme électorale ou dans ancune

autre réforme. Nous voulons la justice égale

pour tous indistinctement.

Nouvel arrangement ministériel. La Guzette Officielle de samedi contenuit la nomination de l'honorable R. B. Sullivan, à la place de juge laissée vacante par la mort du juge Jones de Toronto, celle de M. Leslie à la place de M. Sullivan et celle de M. Mercitt à la place de Président du Conseil Exécutif. Ce nouvel arrangement rencontre l'approbation générale en cette ville, approbation qui sera partagée, nous ca sommes sûr, par le pays entier. Il y a d'un autre côté un sentiment universel de regret de la retraite de l'hon. M. Sullivan du ministère, où ses talents et ses vastes connaissances constitutionnelles et administrativas étaient si utiles.

La nomination de M. Leslie, disons nous plus haut rencontre l'approbation générale. Comment en pourrait-il être autrement? M. Leslie est un homme éprouvé au service du pays. Sa longue habitude des affaires, ses talents utiles, sa valeur réelle sont appréciés par tous ceux qui le connaissent. Quant à la nomination de M. Merritt nous croyons que le pays l'approuvera aussi. M. Merritt est un homme de mérite, grand financier et surtout un homme de

Sourd muets.-Une école de sourd-muets va être fondce sous peu à Montréal, dit-on, sous les auspices du clergé catholique.

Grande assemblée de tempérance.-- Il y aura le 5 octobre une assemblée en plein air des diverses sociétés de tempérance do cette ville Son Honneur'le Maire présidera. Le Révd. M. Chiniquy et quelques autres messieurs adresseront Passemblee.

Le Dr. LaTerrière a été ré-élu par acclamation membre du Parlement pour le Saguenay.

Samedi dernier, nous dit l'Ami de la Religion et de la Patris, à la suite d'une contestation survenue entre deux personnes du quartier Champlain une d'elles à fait sauter la cervelle à l'autre. La police s'est emparé du coupable.

La saison .- Nous craignons fort que les pluies fréquentes que nous avons eu depuis huit jours aient causé de grands dommages aux grains qui sont encore sur le champ.

Le Jacques Cartier .- Une cérémonie touchante a eu lieu samedi dernier a bord du Jacques Cartier. Mgr. l'Evêque de Montréal a béni ce joli steamer en présence d'une foule nombreuse de spectateurs. Sa Grandeur dans le cours de la cérémonie a ndressé des paroles de bienveillance et de félicitations aux propriétaires du vaisseau, sur leur foi et leurs sentiments religieux et leur a couhaité toute la prospérité qu'ils méritent.

Diner du Shakespeare Club .- L'anniversaire de la fondation de ce club littéraire a été fêtée hier par le diner d'usage chez TETU. Il y avai entro 50 à 60 membres présents et quelques in-vités. Le diner était magnifique. La gaiété la plus parfaite animait la bonne humeur des convives. Il y eut de jolis discours, de joyenses chansons, force toasts et santés. Enfin chacun se retira satisfait des amusements de la soirée

Hommage a m. chiniquy .- L'ordre indé pendant des Rechabites a fait écrire à M. Chi niquy une lettre pour le féliciter des grands succès de ses ruissions de Tempérance. M. Chiniquy a fait une réponse très convenable et appropriée. Nous regrettons que la longueur de ces documents nous empêche de les publier.

Les pommes de terro dans le Haut-Canada pourrissent rapidement, et sont considérées comme perdues. Elle se vendent à Prescott quinze sous le minot et même dix sous. Nous avons vu dernièrement, dans une publication scientifique française, que les pommes de terre peuvent être conservées indéfiniment en les coupant par tranches qu'on fait sécher dans un four modéremment chaussé. Le bas prix actuel de cette matière alimentaire permettrait de faire cette préparation avec avantage.— Canadien.

On lit dans le Journal de Québec du 16: Quand le présent ministère prit les rênes du pouvoir, ou mieux, quand il était dans l'acte de se constituer, on entendait d'ici et de là des voix qui criaient : " Que l'on prenne garde de ne faire entrer dans le cabinet, moins de trois.... moins de quatre canadiens-français. . .! Il y en a qui en voulaient cinq, d'autre six. Le cabinet enfin constitué après trois jours d'enfantement, se composait de six membres pour le Bas Canada, dont quatre Canadiens-français et de cinq pour le Haut-Canada. Tout le monde parut satisfait et convaineu que les Canadiens-français qui avaient parmi eux le chef du cabinet, avaient une part équitable du pouvoir, lors surtont que les deux membres étaient, l'un M. Aylwin, en partie de sang français et l'autre M. Leslie, l'ami le plus constant et le plus dévoué des Canadiens-français. Plus tard M. Aylwin sortit du cabinet, pour devenir juge. Alors la proportion des Canadiens-français dans le cabinet s'accrut et devint par rapport nux autres origines dans le rapport de 4 à 1. C'était plus que n'avaient osé espérer les esprits les plus avides d'obtenir une large proportion de Canadiens-français bien plus qu'une influence de parti qui valut encore micux.

Aujourd'hui M. Subiyan laisse le cabinet our monter sur le banc judiciaire du Haut-Canada, dit le Canadien, sur la foi des " mechants de la capitale." Le cabinet "à une séance qui avait été des plus chaudes," a décidé que M. Merritt, ferait partie du ministère, pour y remplacer M. Sullivan, et non M. Quesnel, dont il avait été d'abord question, parce que la nomination de ce dernier "effrayait les francophobes du Haut-Canada," et que cette nomination "ent posé cinq Canadiens-français dans un conseil de dix ministres." Le Canadien doit toutes ces précieuses revélations " à des indiscrets dont les yeux semblent plonger à travers les cloisons de la salle des réunions ministé-

Dans quel esprit écrit donc le Canadien? Est-ce dans un but utile qu'il prétend débiter de pareilles facéties? Quand il ne cessait de répé ter qu'il était l'ami sincère de l'administration, et que, lorsqu'il l'avertissait de ces erreurs, c'était pour la prémunir contre des dangers plus grands, et lui rendre les véritables services que lui refusajent par flatterie ses amis sans courage et sans conscience, on pouvait peut-être le croire sincère et sérieux dans ses protestations d'apre devouement et de brutale loyante; mais aujourd'hui qu'il rancisse complaisamment dans la rue, au grand dommage de la gravité du jour-nalisme, toutes les conversations des "indiscrets" et des "méchant;" à quels motifs rendil hommage? Ce ne peut pas être assuremment à l'impulsion du noble et brutal sentiment dont parllons tout à l'houre! Pourquoi donc poursuit-il de ses incessantes tracasseries de rommes qu'il a soutennes de toutes ses forces, i n'y a encore qu'un instant; qui n'ont encore fait de mal ni a lui ni au pays; qui, dans les conditions pénibles ou ils ont accepte le pouvoir font d'inconcevables efforts pour améliorer le sort de leurs compatriotes, dont l'intérêt est le leur propre; et qui dans cet incommensurable travail de régénération et de réhabilitation n'ont pas besoin de turlipinades, mais de l'appui codiale de la presse liberale et de ses conseils

Nous n'avons pas 6 plongé nos regards à tra vers les cloisons de la salle des réunions minis-térielles" et conséquemment nons ne savons d'abord si c'est M. Sullivan qui doit laisse r le ca-binet, et ensuite si c'est M. Merritt, ou M. Quesnel, ou M. Boutdher qui le remplacera; mais y aurait-il quelque chose d'étrange qu'un homme représentant le Haut-Canada fut remplacé par un homme du Hata-Canada? et faudrait il une séance bien orageuse pour décider cette ques

### NOMINATIONS.

Bearve of Scientaine,
Montried, 16 september 1848.
Haplu à Son Everdence le Gouverneer-Général faire les nominations suivantes, savoir.

rat mare les n'embores sauvantes, savoir.
L'ibon orabie ham r. Leslie, pour etre Secrétaire de la provence du Cann la, coi la place de l'Homerable Robert Ballwin Sullivan, qui a résigné.
William Hamilton Merkitt, Eler, pour être membre du Conse di Elécuit de la province du Canala.
L'Homorable William Hamilton Merkitt, pour être Président des Countes du Conseil Elécuit de la President des Countes de la Conseil Elécuit de la President des Countes de la Conseil Elécuit de la President des Countes de la Conseil Elécuit de la President des Countes de la Conseil Elécuit de la President de la Presid la Province da Canada, ca la place de l'Honora-ble James Leslie, nommé Sécrétaire de la Pro-

vonco.

L'Honorable Robert Baldwin Sallivan, pour étre
un des Juges de la Cour de Bene de la Robe, dans
et pour cette partie de la Province du Canada cidevant Haut-Canada, en la place de PHonorable
Logas Jose, discibil

devant Haut-Canada, en la place de l'Honorable
Jonas Jones, décédé.

Beneau du Secretaire,

Montréal, 15 september 1818

Il a plu à Son Excellence de Gouverneur-Général associer les Messieurs saivants à la Commission de la Paix dans et pour le District de Montréal savair.

William Pearson, de Sto. Brigido de Monnoir, Charles Tessier, do do Robert Chisholm, de Ste. Malachie d'Orms-

Robert Chisnoim, de Sie. Malaeine d'Ormstown,
Moyse Ollier, de Ste. Anne des Plaines,
François Xavier Moloche, Junior, de St. Timothée de Beauhamois,
Seneca Paige, de Dunham,
Hiram Gleason, de do
Edward Corcoran, de Rawdon,
Jean Olivier Kimber, de St. Pie, et
Pierre Rémi Chevaillier, de St. Oars, Ecnyers.
Il a aussi plu à Son Excellence le Gouvernes.
Général nommer les Messieurs suivants pour être
Commissaires pour la Lécision Sommaire des Petites Causes, sous PActe 7 Vic. c. 19, savoir :
Pour la Paroisse ou Mission de St. François Xavier du Sault St. Louis ; M. Edouard Narcisse
Chanmilly de Lorimier.
Pour la Paroisse de St. Pierre les Becquets ;
Messieurs Antoine Prospert Methot, André Four-

rout la l'aroisse de St. Pierre les Becquets ; Messieurs Antoine Prospert Methot, André Four-nier, Félix Bedard, Ovide Tousignant, Placide Nault, et pierre St Cyr. [Ancienne Commission révoquée.]

BUREAU DE L'ADJUDANT-GENERAL, Extrait de l'Ordre-Général du 15 septembre VOLTIGEURS DE MONTREAL.

Pour être Capitaine: Premier Lieutenant Char-les J. Coursol, vice Hubert, qui a résigné. Pour être Premier Lieutenant: Second Lieute-

nant Euclide Roy, vice Coursel, promu.
Pour être Second Licutenant: A. D. Dorval,
Gentilhomme, vice Roy, pronu.
Pour être Adjudant: Promier Licutenant, L. D.

= ochon, rice Coursol, promu.

BONS PROVINCIAUX.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL.

Montréal, 15 septembre, 1848.

Montant des Bons Provinciaux payable à 12 Montant des Bons Provincians particles de leur date avec intérêt à six pour cent. Précédement émis Emis pendant la somaine finissant ce jour

4,955 0

Total émis

Monis reçu pour droit publics depuis la Iére émission, 17 Juillet, 1848 Actuellement en circulation

(Signé) Centitié (Signé)

£22,777 10 £55,610 0 L. M. Viger, recy.-gen. Jos Cany, Député-inspec-gén.

£78,397 0 0

#### FLUIDE HYPERION DE BOGLE POUR LES CHEVEUX.

Du Boston Post du 11 d'avril 1846—Un fait.
Un Monsieur de distinction de la cité, était incommodé depuis dauze ans, d'une éruption de la pire espèce
sur la pece di crâne, qui lui faisait perdre toute ses cheveux. Pendant cette période, il avait essayó de tous les
remédes prónés pour cet objet, mais sans en éprouver aucun bien- Il alla enfin consulter M. W. Bogle au no.
228 rue Washington, qui réussit parfaitement à leguérit
de cette infirmité, et à lui restorer sa che, clure. On peur
s'assurer de la vérité de ce fait, en s'adressant à la place
ci-haut nommée.

ci-haut nommée. A vendre chez M. W. Lyman, à Montréal.

#### Naissance.

En cette ville, le 13, la Dame de P. T. Delvecchio, Ecr., a mov an monde une fille. Le 15 du courant, la Dame de M. John Cullins, rue St. François Navier, a mis au monde un fils. En cette ville, le 15, la Dame de M. P. Candide Gauvreau, a mis au monde un fils.

#### Deces.

In cette ville, le 13, à l'âge avancé de 89 ans, M. Joseph Workman, ci-devant de Ballymaensh, Irlande. Il etait jeune encore lorsqu'il émigra à l'huladelphie où il fut placé comme professeur dans ce collège; à l'epoqué de la rédaction et de la constitution des États-Unis, il ent occasion de se rencontrer souvent avec Washington, Franklio, Adams et autres hommes éminents de cette époque. Il retourna dans sa patrie en 1789 où il resta 40 ans et en 1829 il vint s'établir en Canada avec sa famille. Se fenérallus out en lieu satureli, de la maison. mille. Ses funerailles ont en lieu samedi, de la maison de son fils William Workman, éer, au lieu de la sépul-ture accompagnées d'un concours nombreux. A la Nouvelle-Orléans, le 27 août, des fièvres jannes,

M. Hedwidge Belleau, âgé de 26 aus, ci-devant de Qué

#### AVIS.

EXTRACTS DES REGLES DE L'ASSEMBLEE LECISLATIVE DU CANADA.

ESOLU, 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à la Chambre aucune l'étation pour obsenir pennission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pout ou des Ponts, pour pour eriger un Poul ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque chemin de Barrières, ou pour accorter à quelque droits ou privilégés exclusifs quelques droits ou privilégés exclusifs quelconques, ou pour altérer ou remouveler quelque acte du Parlement Provincial, pour de semblables objets, il sera douné notice de la demande qu'on se prapose de faire, dans un des Papiers publies du District, publiés en Anglais, et dans Pan de ceux un des Papiers publies du Distriet, publiès en Anglais, et dons Pun du ceux publiès en Pranquas, s'il y en a, et par une attiche posée à la porte des Eglises de Paraisses ou Town-lips qui pourtont être intéressés à telle applientioni on à Pendroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Petition soit présontée. Résolu, 67.—Qu'a Paveoir, cette Chambra ne recevra des Péatrons pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours

covra des Pétatrons pour des Bills Pri-vés que dans les premiers quinze jons de chaque Session.

Résdu, 70.—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre au-cine. Pétation pour obtenir permission d'introduire na Bill Privé pour ériger un Pout de Péace, la personne ou les personnes qui se proposeront de péti-tionner pour tel Bill, en donnant la no-tice ordonnés par la Réglo soixante-et-givième, donnéront aussi en même. tice odomné : par la Régle soixante-estaieme, domerout aussi en même temps et de la même manière un Avis, notainat les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilère, l'étévation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Cageux, Cages et bâtiments, et mentonnant si elles se proposent de bâtir un Pont-levis on non, et les dimensions de tel Pont-Levis.

et les dimensions de tel Pont-Levis. et les dimensions de tel Pont-Levis.

Résolu, 71.—Que tous les trais et dépenses occasionnés pur les bills privés qui accordent quelque avantage on privilége exclusif, et les procédures y relatives dans cette Chambre, ne douvent pas retomber sur le public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui deman, ent les dits Bills, et une somme qui ne sera pas moindre que £20 sera! qui ne sera pas moindre que £20 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambro par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel

W. B. LINDSAY,

McC.-Aucune Pétition imprimée ne sera dans cone return imprince ne son dans aucun cas reque janeume Petition ne sera non-plus reçue à moins que des signatures réelles ne soiont apposès sur la même femille de parchemin on papier, sur laquelle la dite Pétition sera

écrite. Montréal, 19 Sept. 1818. 13- A être publies en langues Anglaise et Fran-use, dans le Canala Gazette et la Gazette Officielle de Québec ; en langue Anglaise dans la Gu-zette Officielle do Toronto, et en langue Française dans Le Canadien, La Minerve, La Revue Canadien-ne, et Le Journal de Québec, jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.

#### COLLÉGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS.

El CHIRURGIENS.

E Bureau des Directeurs du Collège des Médecins
Let Chirurgiens du Bas-Canada, formant le Bureau
Provincial de Médecine, en conformité à Pacte d'incorporation tiendra sa séance semi-annuelle aux fins d'examiner les candidats, qui d'alcrescent pour obtenir des licences, et pour examiner coux qui désirent entrer dans Pétude de la médecine, MAIDI, le dixione jour d'octobre prochaio, à 10h. A. M., à la chambre du Parlement à Montréal.

Les Candidats sont requis de démons leurs conférence.

Les Candidats sont requis de déposer leurs certificats au Burcau du Secrétaire, au moins dix jours avant l'as-semblée. Par ordre, A. II. DAVID,

# PRIMES D'ABONNEMENT

OFFERTS AUX ABONNÉS

DE LA

REVUE CANADIENNE.

### **20 ALIBUMIS** POUR RIEN

CEUX qui s'abonnont maintenant à la REVUE CANADIENNE et à l'ALBUM LITTERAIRE et paient un an d'abonnement d'avance SIX PI-ASTRES reçoivent comme PRIMES D'ABON-NEVIENT TESTE DES NEMENT toutes les livraisons de L'ALBUM LUTTERAIRE publices depuis le 1er Janvie 817. Ecrire Pranco. Montréal, 11 sept. 1818.

**建設無**型

COMPAGNIE DU

CHRAIN DO KOR

Montreal et Lachine

HEURES DE DEPART.

DE MONTREAL : DE LACIGNE 71 heures A. M: 9 do do 61 houres A. M. do do 9 do 10] do 3] do 5] do 6] do do de do P. M. P. M. do do do Bureau de la Compagnio du Chemin de Fer de Montréal et Lachine. 18 sept. 1848.

### DAGUERREOTYPE

DESNOYERS a Phonneur d'informer IVI, ses amis et le public en général, qu'il est de retour du Haut-Canada, et qu'il a ouvert ses Chambres, au coin des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, où il pratiquera son art comme par le passé. M. D. profite de cette occasion pour remer

cier sea amis et le public pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et il espère qu'ils lu lui continueront à l'avenir.--15 sept. di



### LE JACQUES GARTIER,

CAPT. F. S. SINCENNE.

WOYAGERA pendant le reste de la saison entre SO-REL et MONTREAU. touchera en allant et ve-nant à BERTHIER LANORAIE, LAVALTRIE, et ST. SULPICE.

Fesant trois viyages par semaine à commencer de LUNDI prochain le 18 du courant.

Jours et heures de départ. DE SOREL. Landi 6h a m Mercredi 1h p m Vendredi 1h p m 15 sept. 1818.

DE MONRÜAL. Mardi dh p m Jeudi dh p m Samedi dh p m,

BUREAU DU RÉGISTRATEUR

DU COMTE DE MONTREAL. a partir de VENDREDI le 15 du courant, et après cette date, ce Bureau sera tenu dins Pétage infé-rieur de la nouvelle bâtisse en arrière de la Maison du Gouvernement.

HENRY WESTON,

Montréal, 14 sept. 1818.—si.

ROBES DE BUFFLE PEAUX DE MARTRE, &c.

**21111** Robes de Beille du nord, 14 Robes de Bonne 100 peaux de Martre, 200 do Castor repassé. A vendre par VALLEE & BOYER.

15 septembre, 1848.

Collège Ste. Marie à Montréal.

(REC ST. ALEXANDRE NO. 17.)

ES ELEVES tronveront dans PEtabliss emon Am coms complet classique et commercial.
Trois classes conviront le 20 du Mois de SEP-TEMBRE. La première sera un cours préparatoire Anglais et Français, dans lequel ou ensoignera la Grammaire dans les deux langues, PEcriture Parithmétique, la Géographie et Phistoirs. Les dans autres fongerent le commercement du cours Partiturctique, la teographie et l'Instorts. Les deux autres formeront le commencement du cours classique. Le Français et l'Anghais seront sur le même pied dans toutes les classes. Chaque année on ajoutera une nouvello classe, et les élèves de l'année précèdente passeront à la classe supéieure, jusqu'à co que la série des cours soit complette.

CONDITIONS PROVISOIRES: CONDITIONS PHOVISOIRES:
Pour le cours préparatoire \$2. Par mois, payable
Pour les autres cours \$3. d'avance et par
trimestre.
L'Allemennt, Pitalien et le Dessin seront facul-

tatifs et à la charge des parens. F. MARTIN, S. J. Président. Montréal, 4 sept.

MANUFACTURE DE MARBRE DE

# SUBBUAÑ & BICK.

I.S. Sousignés informent rest cetueusement les citoyens de Montréal et les habitans du Canada qu'ils ont formé une société pour travailler le marbre dans toutes ses branches, tels que la confection de Mo-NOMENT. TOMBES, TABLETTES, CORNICHES de CHEMINKES, COUVERT DE TABLES, DE BUREAU, FONTAINES POUR LE SODA, etc. etc.

Avant à leur disposition une des meilleures Carrières de Marbre de ce continent, ils pouvent remplir tous les ordres dans cette ligne à des prix qui ne peuvent admettre la concurrence. Ils ont engagé des graveurs habiles et espèrent par l'excellence et le fini de leurs ouvrages, leur ponetualité et leur attention, mériter une part du patronnage public.

Tons ordres haisés à la Manufacture, grande rue St. Jacques, ou chez II. Rick et Cie, Magasin de Valises et

Jacques, ou chez H. Rick et Cie, Magasin de Valises e de Lampes, 113 Rue St. Paul, seront promptement exé

SMITH SHERMAN, HORACE RICE. N. E.—Deux nouvequx waggons américains à ren-

Montréal, 21 juillet 1918.

### AVIS. BUREAU DECLA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE

ST. L.JURENT ET DE L'ATLANTIQUE

MONTREAL, 3 Juillet 1848.

L SE PROPRIETAIRES de PARTS dans le Capita

A de la COMPAGNIE du CIEMIN de FER du ST

LAURENT et de l'ATLANTIQUE sont par ces présentes motifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau
de la Compagnie, No. 18 l'etite rue St. Jacques, en cette
ville, les 7ma, 8me, 9me, 10me, et 11me, VERSEMENTS de CINQLIVIES courant par chaque part.

Le 7ma Versement le ou avant le 1er d'Aout, le 8me
versement le ou avant le 1er Octobre, le 9me Vorsement
le ou avant ter Décembre, le 10ma Versement le ou avant
le 1er Fevrier et le 11me Versement le ou avant
le 1er Fevrier et le 11me Versement le ou avant
le 1er Pevrier et le 11me Versement le ou avant
le 1er Septsonnes qui résident dans le District de St. François, pourrout faire leurs paiemens aux Agents de la
Banque de la Cité, à Sherh-tooke ou à Stanstead, comme
il leurs conviendra le mleux pour la localité ou elles résident.

Par ordre,

Par ordre, THOMAS STEERS,

6 juillet

NOUVEAU MAGASIN DE TH. É EN GROS ET EN DETAIL.

Agence de la Compagnie de l'Amérique du Nord établie à New-York, pour la vente du thé.

E Soussignó informe les habitans de Montróal et des environs qu'il vient d'ouyrir le magasin, no. 48, Rux McGill, ci-derant occupó par M. W. Stephens, où il reçoit maintenant do New-York, ur approvisionnemant nouveau de THES pars et excellent, qu'il vendra A RON MARCHE. Le Thé pour la vento en dótaif est arrangé par paqueta d'une livre, demi lure et quart de livre, enveloppé de plomb et sera trouvé couvenable pour les familles. Un invite les connaisseurs a faire une visite.

ALBERT BECKER.

N. B. Les Marchands de la campagno peuvent s'approxisionner en loutes especes de quantités par paquets ou à la caisse à bon marchó.

Montréal, 5 sept. 1848—um

### **EAUX MINERALES DE** PLANTAGENET

SANS PAREILLES DANS LE PAYS. NOUVEAUX CERTIFICATS.

GURRISON EXTRAORDINAIRE.—le certific que mon épouse, depuis trois aumées, a été bien unlade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de henucoup de remedes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse Ean des Sources Minérales de Plantagenes, elle est parfaitement bien. Mostréal, 1 sept. 1818.

AVIS IMPORTANTAUX CAPITALISTES.

AVENDRE la SEIGNEURIE St. George située au AVENDRE la SEIGNEURIE St. George située au contenant environ 25,000 arpants de terre en superficie dont 21,000 sont actuellement concédés, avec un moulin à farine, (trois moulanges), allant par eau ou par vationt 21,000 ann actualences), allant par eau ou par va-peur: un moulin à cardor, un moulin à fouler, un mou-lin à seie avec les dornières améliorations et une teintu-

in a seie avec les dernières améliorations et une tenuturerie, le tout en bon ordre.

Il y n, en outre, la terre seigneuriale meaurant 90 arpents en superficie sur laquelle est bâti le manoir en
pierres, à deux ôtages et fini dans le dernier goût, avec
bâtiments en pierres, vergers, etc., etc., ainsi qu'une
autre terre et une maison bâtte près des mouluns.
Les conditions sont des plus faciles, on n'exigera
qu'une faible pertion du prix de vente comptant pour
payer quelques dettes. £ 1200 resteront entre les mains
de l'acquéreur, a constitut, et la balance sera payable en
quatre payements amnels. Tire incontestable. Pour
plus amples informations, s'adresser au notaire soussigné
No. 21, rue St. François-Navier. (Affranchir).

T. DOUCET, N. P.

## DEBENTURES!!

E soussigné informe les Mossieurs du Clergé I les Instituteurs, les Commissaires d'Ecoles et autres, qu'il prendra des DEBENTURES pour LIVRES ET FOURNITURES D'ECO-LES, Erc., Erc., et aussi en payement des COMPTES qui lui sont dû. · J. BTE. ROLLAND.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 12 août 4848.

VIS est par le présent donné, que les Ter-A VIS est par le présent donné, que les Ter-res de la Couronne ci-après spécifiees si-tuées dans les Townships de Wexford, dans le Comté de Leinster, au nord du fleuve St. Lau-rent, dans le Bas-Canada, seront, à compter du TROISIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à vendre, aux conditions énoncées dans les Réglements Généraux, pat l'agent local, ALEXAN-DER DALY, Ecuyer, à Rawdon, à qui l'on devra

s'adresser. Prix de Vente-Quatre Chelins l'Acre. 1 Rang - Lots 1 à 14 (100 chaque.) 15 (92), 16 à 17 (81 chaque.) 18 à 33

16 à 17 (oi chaque) 31 (91,) 35 à 45 (10) chaque,) 46 (95,) 47 à 54 (100 chaque,) 55 (93,) 56 à 59

(100 chaque), 55 (93), 56 à 59 (100 chaque), 55 (93), 56 à 59 (100 chaque), 4 (89), 5 (83), 6 (81), 7 (100) 8 (81), 9 à 14 (100 chaque), 15 (94), 16 à 17 (100 chaque), 18 (90), 19 à 22 (100 chaque), 23 (80), 24 à (82), 25 à 41 (100 chaque), 42 (59), 43 (85), 44 à 45 (73 chaque), 46 (92), 47 50 (100 chaque), 51 (94), 52 à 58 (100 chaque), 59 (148), 2 Lots I et 2 (100 chaque), 3 (90), 4 (71), 5 (49), 6 (91), 7 à 12 (100 chaque), 13 (38), 14 (71), 15 à 21 (100 chaque), 22 (90), 23 (86), 24 à 25 (100 chaque), 36 (93), 37 à 41 (100 chaque), 42 (89), 43 à 58 (100 chaque), 59 (148).

(148.)
Une insertion helalomadaire jusqu'au tems de la vente, en français, danc La Minerve et la Revue Canadienne.—14 août.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMT. DE TERREBONNE VIS est par le présent donné que l'Exhibition géné-rale aura lieu au village de la paroisse de St. Louis, DE TRABEDNER, JEUDI, le 21 du contant, à 10

heures A. M., CHARLES SMALLWOOD, M. D., Scerétuire.

St. Martin, 7 sept .- up